

2026/58

NB

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES



ville de
Toulouges.
par i treva

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2026/03/29

SEANCE DU 30 MARS 2026

L'an deux mille vingt six et le trente mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal située parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Nicolas BARTHE, Maire.

Date de la convocation :	Présents : Nicolas BARTHE, Laurent LOPEZ, Aurélie PASTOR-BARNEOUD, Eric GARAVINI, Christine MALET, Thierry SEGARRA, Stéphanie GOMEZ, Eric BOSQUE, Hélène GODET-BARRATIER, Serge CIVIL, Pascale MICHEL, Béatrice BAILLEUL, Jean-Marie MARTIN –
24/03/2026	RODRIGUEZ, Isabel COSTE-REYES, Patrice PASTOU, Sandra LEBLANC-FERRER, Sébastien DAUDE, Audrey CALVET, Philippe BOUILS, Noureddine KOURDAN, Virginie VILA, Sandrine RABASSE, Fabrice SCHORDING, Rudy KLEIN, Laurette NARANJO, Martial MIR, Sabrina BEDOYA-HADJAB, Michel GAILLARD, Marie-Bénédicte ANDRE
Nombre de conseillers :	
En exercice : 29	
Présents : 29	
Votants : 29	Secrétaire de séance : Laurent LOPEZ

**Création d'emplois d'agent contractuel temporaire de Droit Public
pour Accroissement Temporaire d'Activité (ATA)
(Article L.332-23 (ASA/ATA) du Code Général de la Fonction Publique)**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité sur certains service, Monsieur le maire propose au conseil municipal de créer trois emplois d'agent contractuel temporaire de droit public indiqués ci-dessous et de l'autoriser à pourvoir à leur recrutement.

➤ **Crèche La Claire Fontaine**

- 1 emploi d'Infirmière en soin généraux pour accroissement temporaire d'activité (ATA) d'une durée de 4 mois à à compter du 01/04/2026 jusqu'au 31/07/2026 à raison de 7/35ème – IB 444.

➤ **Culture**

- 1 emploi d'Adjoint administratif pour accroissement temporaire d'activité (ATA) du 01/05/2025 au 31/10/2025 à 30/35ème IB 367

- 1 emploi d'Adjoint du patrimoine pour pour accroissement temporaire d'activité (ATA) du 01/05/2025 au 31/10/2025 à 32/35ème IB 367

Où l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,



AUTORISE les recrutements des agents contractuels selon les caractéristiques énoncées ci-dessus.

DIT que les crédits sont prévus au budget.

PRECISE que ces dispositions prendront effet à la date du présent conseil municipal.

Fait et délibéré les jour, mois en an que dessus,
Pour extrait certifié conforme
Délibération rendue exécutoire par publication ou notification
à compter du

Le Secrétaire

Laurent LOPEZ

Fait à Toulouges, le 31 mars 2026
Le Maire,

Nicolas BARTHE

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, toute personne intéressée peut contester la légalité de la présente décision dans les deux mois qui suivent la date de publication sous format électronique pour les actes réglementaires et les actes ni réglementaires et/ou sa notification pour les seuls actes individuels.

A cet effet, elle peut saisir le Tribunal administratif de MONTPELLIER (espace Pitot, 6 rue Pitot, 34063 MONTPELLIER CEDEX 02) d'un recours pour excès de pouvoir. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision et/ou d'un recours hiérarchique le représentant de l'Etat dans le département. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être reconduit après l'écoulement d'un délai de deux mois suivant la réception de ce recours. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut décision de rejet implicite. Toutefois, lorsqu'une décision explicite de rejet intervient avant l'expiration de cette période, elle fait à nouveau courir le délai de recours.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Acte mis en ligne le **02.04.2026**.....